




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-298**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc193871-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATION D'UN LIEU DEDIE A LA PRATIQUE ET A LA DIFFUSION DES ARTS DU
CIRQUE AU DOMAINE DE LA MOLIERE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF -
ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE INDIVIDUALISEE**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie, Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CREATION D'UN LIEU DEDIE A LA PRATIQUE ET A LA DIFFUSION DES ARTS DU CIRQUE AU DOMAINE DE LA MOLIERE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE INDIVIDUALISEE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération N° DL.2015-303 du 29 juin 2015, vous aviez approuvé le programme général, adopté la fiche opérationnelle individualisée et autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents nécessaires pour les demandes de permis de construire, pour la construction d'un chapiteau stable destiné à la diffusion de spectacles circassiens, sur le site de la Molière. Vous avez ainsi souhaité soutenir l'action du Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) qui s'articule autour de quatre axes de travail interdépendants, la découverte (Pôle de cirque enfants, adultes), la création (compagnies locales et nationales), la transmission (stages de spécialisation professionnels, rencontres entre le public et les artistes) et la diffusion (spectacles), afin de promouvoir les arts du cirque dans le pays d'Aix.

La fréquentation croissante de l'école et des résidences du CIAM, le succès de son festival « Jours et nuits de cirque », ont fait émerger le besoin d'un lieu de spectacle fixe, destiné à la fois à l'accueil du public pour une large programmation et à l'accueil de compagnies en résidence pour le temps de la création d'un spectacle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre qui a été retenue pour ce projet de chapiteau stable, conformément aux dispositions de l'article 28 et 74 II du Code des marchés publics, est représentée par :

Monsieur Loïc JULIENNE Architecte D.P.L.G. du cabinet d'architecture CONSTRUIRE mandataire et ses co-traitants :

- Société RACINE BE, B.E.T. Structure bois ;
- Société T&E, B.E.T. Fluides ;
- Société HECOS, Economiste.

Son marché N° P15-046 lui a été notifié le 9 décembre 2015.

L'estimation prévisionnelle initiale des travaux était de 700 000 € HT et le forfait provisoire de rémunération des maîtres d'œuvre était de 107 500 € HT.

Les différentes phases d'études ESQ (esquisse), APS (Avant-Projet Sommaire) et APD (Avant-Projet Définitif) ont permis de préciser le projet et le programme qui est aujourd'hui arrêté à une surface plancher de 1 277,5 m², et ont amenés à revoir l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues attribuée au projet.

Pour répondre aux différentes formes pratiquées par les artistes contemporains, il a été nécessaire de concevoir un nouvel outil, encore inexistant sur la scène française, permettant la pratique de spectacles en configuration frontale (plateau de 10 x 10 mètres), en petite configuration circulaire (piste de 9 mètres), en grande configuration circulaire (le cirque « classique » avec une piste de 13 mètres de diamètre) et sous forme de cabaret :

- Dispositif circulaire ø 9m : 648places
- Dispositif circulaire ø13m : 605 places
- Dispositif frontale : 284 places
- Dispositif cabaret : 148 places

Un tel outil, conjugué avec les nécessités liées à la pratique du grand volant (trapèze) et aux contraintes techniques issues des besoins d'accroche d'agrès, d'appareils d'éclairage et de sonorisation, a abouti à la définition d'un volume scénique imposant (16m x 18m x 21.3 mètres de haut), composé comme une vieille bastide du pays d'Aix.

Autour de cette « bastide », l'architecte a repris le langage de petits chapiteaux de cirque qui seraient venus se greffer sur la nourrice scénique. Ils contiennent les gradins supérieurs et l'arrière scène. Ils permettent d'adoucir la dimension imposante de la cage de scène, la raccordant en douceur au terrain naturel et aux petits bâtiments de l'ancien centre de loisirs.

L'ensemble prend position à proximité de la route départementale, formant signal pour les passants. La pointe principale de l'entrée s'oriente vers le bas du terrain où se trouve le parking public existant. Les accès techniques se font par l'arrière, le long du terrain de football positionné à l'est, sur la même parcelle. Les visiteurs entreront dans la partie supérieure des locaux existants transformés en bâtiment accueil, qui comprendra la billetterie, les sanitaires, un bar, les vestiaires des techniciens et le foyer du cirque stable.

La bastide scénique sera recouverte de feuilles d'acier de teinte dorée tandis que les petits chapiteaux seront habillés d'une membrane d'étanchéité colorée et bardés de bois. L'ensemble sera construit en charpente bois (bilan carbone positif), fortement isolé, chauffé, rafraîchi et ventilé à l'aide d'une pompe à chaleur, d'une centrale de traitement d'air performante et de panneaux rayonnants (usage ponctuel et localisé en présence du public).

Une attention particulière est portée à l'acoustique de la salle. Les murs intérieurs des alvéoles seront bardés de planches de bois ajourées favorisant l'absorption, à l'inverse des bacs aciers de la bastide scénique assureront la réverbération. Les murs du bâtiment sont

isolés thermiquement ce qui assure également une bonne isolation phonique vis à vis de l'environnement avoisinant.

Au niveau de précision de l'Avant-Projet Définitif, l'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 1 006 000 €HT pour une surface plancher de 1 277,5 m². C'est sur cette base, conformément à la loi M.O.P. et à ses décrets d'application que le forfait de rémunération définitif du Maître d'œuvre a été arrêté par voie d'avenant, suite à l'avis favorable de la commission des procédures adaptées du 9 juin 2016, à un montant de 125 702 €HT.

Depuis, suite à la simulation thermique dynamique et aux compléments des bureaux d'études, notamment en VRD, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour la construction de l'équipement a été réévaluée au montant de 1 097 788 €HT.

Au vu des éléments précédents, il est devenu nécessaire de revoir l'enveloppe financière toutes dépenses confondues affectée à l'opération et ainsi d'actualiser la fiche opérationnelle, en prenant en compte les impacts sur les procédures, sur les contrats en cours et à venir pour la poursuite de l'opération.

A la suite de quoi, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle actualisée,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué aux marchés publics à lancer la consultation et à signer l'ensemble des futurs marchés de travaux ainsi que tous documents y afférant,

- **DE DIRE** que les dépenses prévisionnelles d'un montant global de 1,8 M € TTC se répartissent comme suit :

Dépenses 2017 :.....300 000 € t.t.c.

Dépenses 2018 :.....1 400 000 € t.t.c.

Dépenses 2019 :.....100 000 € t.t.c.

Total des dépenses :.....1 800 000 € t.t.c.

DL.2017-298 - CREATION D'UN LIEU DEDIE A LA PRATIQUE ET A LA DIFFUSION DES ARTS DU CIRQUE AU DOMAINE DE LA MOLIERE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE INDIVIDUALISEE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 4
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

Muriel HERNANDEZ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/06/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



Aix en Provence
LA VILLE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE
DES SERVICES TECHNIQUES
GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES

Direction Conduite d'Opérations

Tél : 04 42 91 91 80

Fax : 04 42 91 91 98

DEMANDE D'ADOPTION DE LA FICHE D'OPERATION ACTUALISEE

OBJET : Centre International des Arts en Mouvements – Création d'un lieu dédié à la pratique et à la diffusion des Arts du Cirque.

Date ou période de la réalisation : 2015 et 2018

Demande d'actualisation inscrite au Conseil municipal du 31 mars 2017

Désignation de la dépense	Fiche 2016 € h.t.	Procédures nouvelle fiche
---------------------------	----------------------	---------------------------

Fournitures et services pour l'équipement du bâtiment

Relevés topographiques	Sans objet	Sans objet
Etudes géotechniques	4 021	Marché à bons de commande A12-093
Diagnostic amiante	2 435	Marché à bons de commande A12-092
Reprographie	Sans objet	Sans objet
Honoraires maîtrise d'œuvre	125 702	Marché à procédure adaptée P15-046
Contrôle technique	9 241	Marché à bons de commande A12-092
Constat d'huissier (affichage p.c.)	850	Marché sans procédure imposée < 25 000 € ht
Fourniture d'extincteurs	1 000	Marché à bons de commande A15-156
Communication (panneau d'information)	Sans objet	Sans objet
Missions sécurité, protection de la santé	4 601	Marché à bons de commande A13-005
Repérage de réseaux	1 510	Marché à bons de commande A13-001
Fourniture des équipements scéniques	100 000	Marché à procédure adaptée
Total 1 € h.t. :	249 360	

Travaux pour réalisation de l'opération

Construction du bâtiment	1 097 788	Marchés à procédure adaptée compris entre 90 000 et 5 225 000 € h.t.
Aménagements, voiries et réseaux divers	145 352	Marchés à bon de commande / opérateurs réseaux
Total 2 € h.t. :	1 243 140	

Pour information

Publicité (consultation maîtres d'œuvre, a.o. travaux, contrôle technique, s.p.s.)	7 500	Pas de mise en concurrence
Total 3 € h.t. :	7 500	

Montant global de l'opération (total 1+2+3) € h.t.	1 500 000 € h.t. soit 1 800 000 € t.t.c.
---	---

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études.